



### Comité syndical du 04 décembre 2013

L'an deux mille treize, le quatre décembre à vingt heures trente, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de CHALAIS, sous la présidence de M. Joël BONIFACE.

#### Étaient présents :

M. Pas de représentants présents AIGNES ET PUYPEROUX  
M. Charles AUDOIN AUBETERRE sur DRONNE  
M. Michel MAZURIE BARDENAC  
M. Régis CHALARD BAZAC  
M. Joël JARNY BELLON  
M. Stéphane BEGUERIE – Jean Claude FAURE BONNES  
M. Yves DUPUY BORS DE MONTMOREAU  
M. Serge PITAUD BRIE / CHALAIS  
M. Pas de représentants présents BROSSAC  
M. Joël MOTY CHALAIS  
M. Pas de représentants présents CHATIGNAC  
M. Lysiane BOUGON-CELERIER – Francis BROUANT CHAVENAT  
M. Pas de représentants présents COURGEAC  
M. Pas de représentants présents COURLAC  
M. André THOMAS CURAC  
M. Pas de représentants présents JUIGNAC  
M. Cyril BRARD – Bernard CHAUVIT LAPARDE  
M. Laurent ESCLASSE Les ESSARDS  
M. Pas de représentants présents MEDILLAC  
M. Pas de représentants présents MONTBOYER  
M. Alain DESERT – Jérôme DESERT MONTIGNAC le COQ  
M. Bernard HERBRETEAU MONTMOREAU-ST-CYBARD  
M. Régis STEFANIAK – Jean Claude LACROIX NABINAUD  
M. Serge LAURENT ORIVAL  
M. Pas de représentants présents PILLAC  
M. Joël BONIFACE RIOUX-MARTIN  
M. Pas de représentants présents ROUFFIAC  
M. Michel PAUL-HAZARD St AMANT DE MONTMOREAU  
M. Pas de représentants présents St AVIT  
M. Pas de représentants présents St EUTROPE  
M. Pas de représentants présents St LAURENT DE BELZAGOT  
M. Pas de représentants présents St MARTIAL DE MONTMOREAU  
M. Thierry JAUVIN St QUENTIN DE CHALAIS  
M. William RICHARD St ROMAIN  
M. Jean Philippe FAUVEL St SEVERIN  
M. Jean Claude LAFAYE YVIERS  
Invité : Mr Daniel LAROCHE, Président de la AAPPMA du bassin de la Tude

Date de la convocation : 13 novembre 2013 - Quorum : 19

Nbre total de délégués titulaires : 36 - Nbre de délégués titulaires présents : 18

Nbre total de délégués suppléants : 36 - Nbre total de délégués suppléants présents : 9

Nbre de votants : 22

#### Assistaient à la séance :

- M. PANNETIER Gaël, technicien territorial en charge de la mission de technicien de rivière
- M. STEFANINI Emmanuel, adjoint technique territorial en charge de la gestion des ouvrages et d'interventions liées au cours d'eau.
- Mme. NADAUD Géraldine, adjointe administrative territoriale en charge du secrétariat et du site internet.
- M. HOSPITALE Pierre Antoine, adjoint technique territorial en charge de la gestion des ouvrages, d'interventions liées au cours d'eau, ainsi que du secrétariat et du site internet, depuis le 01/10/2013.

**OBJET : Avancement de grade**

**EXPOSE :**

Monsieur le Président informe le comité syndical des dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux :  
Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux dit « ration promus – promovables », est fixé par l'assemblée délibérante. Il peut varier entre 0 et 100%.

**RESOLUTION :**

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents décide :

Vu l'avis du comité technique,

- D'adopter le ration suivant :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ration (%)	Observations
Technicien	Technicien principal 2eme classe	100	Catégorie B 1 agent promovable

- D'inscrire les crédits suffisants budget syndical,
- De donner le pouvoir au Président de signer les pièces concernant les présentes décisions.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,  
Le Président,  
J. BONIFACE

